



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS REDUIT LA DETTE DE MADAGASCAR AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris, réunis le 16 novembre 2004, ont pris note de la charge de la dette extérieure de Madagascar et ont convenu de recommander à leurs Gouvernements une réduction du stock de sa dette. Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés par le Gouvernement Malgache en matière de réformes économiques et structurelles, Madagascar a franchi le 21 octobre 2004 le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés (initiative PPTE renforcée).

2. Dans le but de restaurer la soutenabilité de la dette, ils ont décidé d'annuler 752 M\$ en valeur nominale (292 M\$ en valeur actuelle nette à janvier 2000) ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. En outre, conformément à la demande des autorités Malgaches, la plupart des créanciers se sont également engagés à accorder à titre bilatéral des allègements de dette additionnels substantiels de sorte que la dette due par Madagascar aux créanciers du Club de Paris sera réduite de 699 M\$ supplémentaires en valeur nominale (466 M\$ en valeur actuelle nette).

La dette de Madagascar à l'égard du Club de Paris est donc réduite de 1 572 Millions \$ à 121 Millions \$ grâce à l'allègement de dette au titre de cet accord et aux allègements de dette bilatéraux additionnels, qui seront formalisés ultérieurement.

3. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris ont accueilli avec satisfaction la détermination de Madagascar à mettre en œuvre un programme économique global et rigoureux de nature à réunir les conditions pour une croissance économique soutenable et pour la réduction de la pauvreté dans toutes ses dimensions.

4. Madagascar s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux). Les créanciers du Club de Paris soulignent leur attachement à ce que les créanciers non membres du Club de Paris accordent un traitement au moins aussi favorable à Madagascar.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de Madagascar étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse. Les observateurs à cette réunion étaient les représentants du Gouvernement de la Norvège ainsi que du FMI, de l'AID, du Secrétariat de la CNUCED et de l'OCDE.

La délégation de Madagascar était conduite par Monsieur Jacques SYLLA, Premier Ministre de Madagascar et Monsieur Benjamin Andriamparany RADAVIDSON, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget. La réunion était présidée par Monsieur Ramon FERNANDEZ, Sous-Directeur à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Vice-Président du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique de Madagascar est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

2. Les représentants des pays créanciers ont également accepté d'inclure dans la négociation de la dette de Madagascar une clause volontaire de conversion de créances.

3. La dette publique de Madagascar était d'environ 4 843 Millions \$ en valeur nominale fin 2003 (source : rapports FMI et AID du 4 octobre 2004 publiés sur le site Internet du FMI : www.imf.org et de la Banque Mondiale : www.worldbank.org/hipc). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée au 1^{er} octobre 2004 à 1 572 millions \$ en valeur nominale.